

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

15 | 2016 L'observation et les observatoires de paysage

Paysage, action publique et concours photographique : retours sur le dispositif « Mon paysage au quotidien » au prisme d'une médiation et d'une reliance paysagères

Landscape, Public Action and a Photographic Competition: Review of the "Mon paysage au quotidien" ("My Daily Landscape") Programme in the Context of Landscape Mediation and Interconnectedness

Pascal Tozzi, Nicolas d'Andréa et Hélène Bectarte



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/paysage/7453

DOI: 10.4000/paysage.7453

ISSN: 1969-6124

Éditeur:

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Agrocampus Angers

Référence électronique

Pascal Tozzi, Nicolas d'Andréa et Hélène Bectarte, « Paysage, action publique et concours photographique : retours sur le dispositif « Mon paysage au quotidien » au prisme d'une médiation et d'une reliance paysagères », *Projets de paysage* [En ligne], 15 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2016, consulté le 13 juin 2020. URL : http://journals.openedition.org/paysage/7453; DOI: https://doi.org/10.4000/paysage.7453

Ce document a été généré automatiquement le 13 juin 2020.

Projets de paysage

1

Paysage, action publique et concours photographique: retours sur le dispositif « Mon paysage au quotidien » au prisme d'une médiation et d'une reliance paysagères

Landscape, Public Action and a Photographic Competition: Review of the "Mon paysage au quotidien" ("My Daily Landscape") Programme in the Context of Landscape Mediation and Interconnectedness

Pascal Tozzi, Nicolas d'Andréa et Hélène Bectarte

Dans un contexte que certains qualifient de montée des préoccupations paysagères et d'émergence d'une « société de l'empaysagement » (Debarbieux, 2007 ; Dérioz, Béringuier et Laques, 2010) marquée par l'attention portée au paysage en tant que forme sensible d'une interaction dynamique entre naturel et social, les concours photographiques dédiés au paysage se multiplient, notamment au niveau local¹. En ce qui concerne le niveau national, la démarche d'organiser un concours photographique pour le grand public, tel que « Mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants (MPAQ) », n'est pour autant pas dénuée d'intérêt, à l'heure où diverses formules participatives sont convoquées afin de favoriser l'implication des différents acteurs pour une mise en œuvre durable des politiques paysagères (Paradis et Lelli, 2010). Nous proposons de revenir ici sur certains aspects de MPAQ en analysant les opportunités sociales et les limites mobilisatrices d'un tel dispositif. Dans cette perspective, l'option est celle d'un double prisme conceptuel combinant les focales notionnelles que sont la médiation et la reliance² sociale. Notre hypothèse est que ces opérateurs théoriques vont de pair dès lors qu'ils renvoient tous deux à l'idée de créer ou de recréer des liens, d'établir ou de cristalliser une liaison entre une personne et un

- système dont elle fait partie, mais aussi entre les individus et d'autres acteurs sociaux (individuels ou collectifs).
- Cette imbrication semble d'autant plus pertinente que, pour appréhender les aspects sociorelationnels du concours MPAQ, l'acte de relier implique toujours une médiation, un système médiateur, qu'il s'agisse d'une institution, d'un système culturel de signes ou de représentations collectives tel le paysage (Bolle de Bal, 2003). Dans cette optique, nous entendons la « reliance sociale paysagère » comme l'expression d'une appartenance, d'une relation au territoire; mais aussi comme occasion de créer des liens complémentaires, au travers d'une médiation participative, afin de permettre une communication et un échange renouvelés entre acteurs politiques institutionnels et citoyens, autour de la question paysagère et territoriale. Dans une perspective réciproque, pour Lelli et Paradis (2013), la médiation paysagère, entre valeurs d'usage, affective ou esthétique, recouvre à son tour un processus de reliance « entre toutes les formes de connaissances du paysage, à différentes échelles, favorisant la compréhension du processus à l'œuvre dans le projet de paysage, dans la capacité des acteurs à s'inscrire ou pas dans l'appropriation du projet défini ». Partant de là, il s'agit tout d'abord d'analyser les potentialités et attendus de l'outil « concours photographique » vu comme une modalité de mise en relation participative entre la société et ses environnements paysagers ; seront ensuite mises en lumière les limites de cette relation paysagère, notamment dans ses composantes participative, sociétale et politique. Cet article est rédigé par trois membres de l'équipe de chercheurs retenue par le Bureau des paysages du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde) pour conduire l'analyse du corpus du concours, d'avril à septembre 2014. Il s'appuie sur ses productions, publiées ou non³, ainsi que sur les comptes rendus de réunions, sur des documents officiels, sur les traces médiatiques de l'organisation du concours.

Le concours photographique MPAQ, une modalité de reliance paysagère ?

À travers la réalisation d'un bref état de l'art et la présentation du dispositif MPAQ dans sa double dimension de sensibilisation et d'outil d'observation, il s'agit de relever ce qu'un tel concours peut induire comme potentialités d'appropriation, de démocratisation et d'implication habitantes qui sont autant de processus constitutifs d'une médiation et d'une mise en lien paysagères.

Potentialités et attendus de l'outil « concours photographique »

MPAQ hérite d'un recours fréquent à la photographie dans les expériences participatives actuelles où une communauté est invitée à s'exprimer par ce moyen (Eid-Sabbagh, 2005). Cette tendance témoigne d'un retour du sensible qui, grâce au support visuel, vaut prise en compte croissante de l'expérience commune et des « savoirs d'usage » ou « locaux » – considérés ici comme composantes d'une médiation et d'une reliance fondées sur la « familiarité intime avec un lieu » (Mamou, 2013) – dans l'élaboration des projets paysagers. Les savoirs d'usage (pratiques, mémoire, perception, relations, etc.) sont ainsi mobilisés par des individus, qui s'appuient sur leur expérience personnelle et l'expriment à travers le témoignage photographique

(Nez, 2011). Avec la possibilité d'agir directement sur la perception ordinaire en l'informant, voire, dans certains cas, en la transformant. L'effet est aussi celui d'une mise en visibilité de regards qui pourraient passer inaperçus dans l'espace public et dans l'espace social: en quelque sorte « rendre visible l'invisible » (Cuny et Nez, 2013). En outre, ce sont, d'une part, l'investissement par lequel l'individu se saisit du paysage et, d'autre part, le regard qu'il porte sur celui-ci qui le font exister, qui donnent sens au lieu (Blouin-Gourbillière, 2013).

- Le potentiel expressif et reliant du matériau photographique prisé par des dispositifs tels que MPAQ tient aussi au fait que la technologie afférente est aujourd'hui largement accessible, ramenant la photographie au statut de « pratique commune » et « populaire » pour laquelle « le professionnalisme et les années d'expérience n'ont pas, sur l'amateurisme et l'inexpérience, un avantage insurmontable » (Eid-Sabbagh, 2005). Au-delà de cette démocratisation du médium qui renforce l'option inclusive et impliquante du concours, la photographie possède, selon Claire Blouin-Gourbillière (2013), une autre caractéristique qui justifie son choix en tant que support participatif: elle peut être utilisée comme outil d'aide à l'établissement d'un discours personnel et subjectif sur le paysage. Dans la mesure où le concours MPAQ peut valoriser l'expérience paysagère et la réhabilitation du point de vue de chacun, voire tracer les premiers contours d'une communauté cognitive, sensible et esthétique, les images du paysage deviennent bien le support potentiel d'une « reliance sociale » paysagère. Le concours est aussi médiateur dans le sens d'un dispositif qui dénote une mise en relation, une capacité de traduction et d'énonciation, entre le sujet et le monde qui l'entoure, entre les hommes eux-mêmes (Caune, 1996 et 2006). La photographie donne ainsi corps à la perception des habitants et à la dimension vécue des paysages en question, à une forme de relation « trajective⁴ » (Berque, 2000) et de « reconnaissance paysagère » sensible qui mêle esthétique, affectif, émotionnel, identité, etc. (Benages-Albert et Bonin, 2013; Lelli et Paradis, 2013).
- Le concours ne marque pas un tournant participatif au sens fort et politique du terme, pas plus qu'il ne rend les habitants acteurs ou décideurs de l'aménagement de leur territoire ou de leurs espaces de proximité. Mais il constitue néanmoins une contribution au processus d'appropriation individuel et collectif des espaces, lui-même condition sine qua non d'une possible et ultérieure cogestion paysagère active. Avec la valorisation et la caractérisation première qu'offre la photographie, s'ouvre une occasion de traduire et de mettre en scène certains liens entre l'homme et le paysage. Ces liens sont susceptibles de contribuer à l'éveil d'un « imaginaire géographique » commun (Ryan et Schwartz, 2003; Paquet, 2006), d'une conscience paysagère et territoriale elle-même susceptible de sous-tendre l'implication des habitants dans la prise de décision et la gestion de leur cadre de vie, préliminaire essentiel au succès des interventions paysagères (Benages-Albert et Bonin, 2013). Collecter des photographies par le biais d'un concours national revient ainsi à recueillir des perceptions de la population sur ses paysages, donc des éléments préparatoires à la construction d'une représentation partagée pouvant générer du lien entre l'environnement paysager et les habitants. Cela vaut prise en compte, même partielle, du regard des individus et de la diversité des « points de vue » illustrés par les photos, comme de la valeur sensorielle personnelle et parfois intime accordée au territoire.

Figure 1. Les registres d'intervention des particuliers participant au concours « Mon paysage au quotidien »

App	propriation de l'	espace et du tem	ps
Espace ### 104 12 16:39:34 ## - Participant n* 644, ### 644, ##		(59). Légende: « Lille, un wille où je passe tou des études sur la ma Et au milleu o 2196, Ardon (45). Légende: « Chaque chaque jour je sui	oule une rivière » - Participant n
The second control of	ropriation indiv	iduelle ou collect	
		Collective **Gare Saint-Lazare » - Participant n* 371, Paris (75). Légende : * Poysoge urboin dessiné par l'usure du temps sur une bâche de travaux et qui paraît être un paysoge de montagne, offert au regard des passonts quotidiennement. » **Naissance d'un quartier » - Participant n* 1721, Bordeaux (33). Légende : * Emergence d'un nouveau quartier, d'un nouveau cadre de vie, de nouvelles rencontres et de modes de vie portagés. »	
« Cap de Nice sauvage » - Participant Légende : « Cet endroit a été mon lieu c accompagnée d'une émotion à coupre le s « A l'endroit où commence la paix int Légende : « Ce paysage a apaisé mes ble donne à réfléchir. »	de travail, pour la r couffle » t érieure » - Part essures d'enfant et d	éalisation d'un senti icipant n° 3099, Pa continue à les soigne	uillac (33).
1 1 1 1 T		s postures	
« Matinée industrielle » - Participant n° 1995, Merville (59). Légende : « Un paysage industrie est bien plus beau quand les rayons solaires matinaux le tronspercent de	Critique « Flagrants délits journaliers » - Participant n* 1015, Beaulieu-sur- Mer (06). Légende : A Hélas, ce que l'on peut voir chaque jour alors que des sacs sont mis à disposition dans tout le village. »		Descriptive « 3 siècles d'histoire urbains réunis par le végétal » Participant n° 2109, Nantes (44). Légende : « Un condensé de 3 siècles d'histoire : les habitations de armateurs négriers du 18ème reliée: par le récent réaménagement végéto o l'hôpital des années 60. »

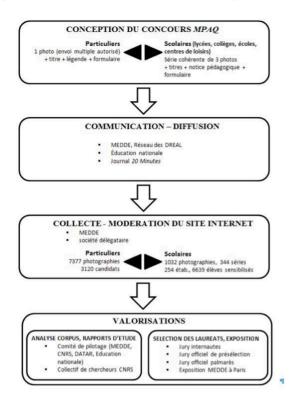
Sources: Pascal Tozzi, Nicolas d'Andréa, Hélène Bectarte d'après le corpus du concours MPAQ.

7 C'est dans cette perspective ouverte par MPAQ que les notions de « médiation » ou de « reliance » paysagère prennent du sens, tandis que le paysage rencontre la participation: le concours devient une occasion et un support médiateurs quand, à travers leur production photographique paysagère, les participants s'expriment, rendent compte de leurs envies, de leurs besoins et de leurs émotions, autour des transformations de leur cadre de vie quotidien (Jareno, 2013).

Un dispositif à double vocation : sensibilisation et observation

- Le dispositif MPAQ s'inscrit dans deux registres de la médiation. Le premier s'apparente à une posture classique en médiation culturelle (Chaumier et Mairesse, 2014), qui consiste à sensibiliser, en favorisant l'expression du public, son écoute et sa mise en dialogue. Le second se traduit par un objectif de mise à distance et d'évaluation des points de vue de la population, dans une démarche d'observation plus ou moins inspirée d'un précédent concours national, « Mon paysage, nos paysages » de 1992, dont les résultats avaient fait l'objet d'une analyse scientifique (Dubost et Clergue, 1995).
- Le concours MPAQ tel que motivé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable et de l'Énergie (Medde) dans son communiqué de presse est justifié par les 20 ans de la loi du 8 janvier 1993 dite « loi Paysage ».

Figure 2. Le dispositif de médiation « Mon paysage au quotidien : étapes et acteurs »



Sources: Pascal Tozzi, Nicolas d'Andréa, Hélène Bectarte.

- 10 Le concours MPAQ renvoie à un objectif de sensibilisation du grand public aux paysages du quotidien, notamment s'agissant de la jeunesse, avec une modalité de concours spécifique aux scolaires. D'autres enjeux nous ont été signalés à l'occasion de réunions au Medde: se distinguer du concours photographique de 1992, alimenter la réflexion dans le contexte d'un plan de relance de la politique du paysage, ou encore contribuer à interpeller les élus sur la nécessité de tenir compte des objectifs paysagers. Le canal de participation choisi est un site Internet⁵ sur lequel les candidats ont pu contribuer dans la catégorie des particuliers ou des scolaires, du 1er octobre 2013 au 31 janvier 2014. La communication a été soutenue par plusieurs partenaires, dont le quotidien 20 Minutes (pour favoriser la participation dans les grandes villes), le ministère de l'Éducation nationale ou les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal). Au terme de cette période, on comptait 8 409 photographies mises en ligne: 7 377 venant de particuliers et 1 032 de scolaires (344 séries de trois photographies, avec une notice pédagogique). Les photographies ont ensuite fait l'objet d'un processus de sélection : d'une part, via le vote des internautes relié à Facebook, dans un souci de « viralisation » du concours ; d'autre part, grâce aux délibérations de commissions réunissant des professionnels du paysage et du développement durable⁶. En septembre-octobre 2014, les photographies lauréates, la photographie des internautes, ainsi que la sélection des jurys, soit 10 photographies de particuliers et 12 séries de scolaires, ont été exposées à Paris sur les berges de la Seine.
- En tant que dispositif d'observation, le concours constitue un moyen de collecter des données sociodémographiques, textuelles et iconographiques, au final exploitées comme une enquête scientifique mais sans reposer sur les mêmes prérequis méthodologiques (cf. infra). La conception émane des agents ministériels: définition

minimale de l'objet (le paysage au quotidien basé sur la définition de la Convention européenne du paysage) ; sélection des données à recueillir et des questions afférentes (contributions photographiques, informations signalétiques, informations relatives à l'intention du participant pour chaque photographie/série); collecte et mise à disposition des données pour valorisation ultérieure. Tandis que l'affinement de la préparation des données et leur analyse sont confiés à une équipe de chercheurs, suite à un appel à candidatures. L'équipe retenue est pluridisciplinaire et se distingue notamment dans sa réponse par son aptitude à conduire une analyse géographique du corpus et par l'attention portée au concours des scolaires. La commande du Bureau des paysages du Medde oriente l'équipe sur des besoins de quantification et de cartographie; par exemple, quant aux distances entre lieux de prises de vues et lieux de résidence, ce qui amène l'équipe de chercheurs à traiter l'information sous système d'information géographique (SIG). Il en résulte un système d'information constitué de bases de données alphanumériques et photographiques déclinées selon le type de participants (particuliers et scolaires), deux ensembles à traiter distinctement du fait de conditions de production différentes. Les analyses réalisées à partir de ces outils ont été communiquées sous forme de rapports de recherche7.

Des attendus participatifs globalement satisfaits

12 En tant que dispositif ouvert et gratuit, le concours MPAQ se présente comme une modalité d'implication largement accessible. Le dédoublement du concours amène à présenter les résultats en distinguant la sous-population des particuliers de celle des scolaires. Il semble pertinent, quand la comparaison est possible⁸, d'évoquer l'analyse sur échantillon du concours « Mon paysage, nos paysages », de 1992 (Dubost et Clergue, 1995). Concernant les particuliers, le nombre de 3 120 contributeurs pour 7 377 photos retenues constitue une petite fraction, au regard du potentiel des ménages et des personnes connectés à l'Internet. À titre de repère, le concours de 1992 avait permis de recueillir 9 000 photographies dans un environnement technologique moins facilitant. Une démarche similaire de concours photographique (5 mois, par Internet) menée par le conseil général de la Gironde en 20109 avait réuni 317 contributeurs (Freix, 2014; Ngom, 2010). Dans l'absolu, la mobilisation peut donc être jugée faible. Mais l'évolution du profil des participants signale un élargissement de la participation, même s'il reste centré sur une population en âge actif; le phénomène de la sous-représentation des plus jeunes et des plus vieux se reproduisant, voire s'accentuant (11 % des participants ont 60 ans ou plus en 2014, 16 % en 1992). D'une part, la surmasculinité d'ensemble disparaît : en 1992, les participants étaient des hommes dans 65 % des cas ; en 2014, la participation est désormais globalement conforme à la répartition sexuée de la population (52 % de femmes). Cet indicateur masque toutefois des disparités générationnelles, avec une nette surreprésentation féminine avant 30 ans et sousreprésentation après 60 ans. D'autre part, la répartition selon le statut socioprofessionnel est plus diversifiée en 2014 : les cadres et professions intellectuelles supérieures ont cette fois massivement adhéré au concours (20 % des participants) et complètent la base formée par les employés (16 %) et les professions intermédiaires (22 %). Les retraités et les ouvriers restent encore nettement sous-représentés (3 fois moins que leur poids démographique).

Enfin, il est utile de rappeler qu'en 1992, la participation avait été majoritairement le fait de ruraux et d'habitants d'agglomérations de moins de 10 000 habitants (53 %), ce

qui constituait l'une des explications d'un plébiscite des paysages ruraux jugé excessif. Le ministère ambitionnait alors, avec le concours 2014, un recentrage sur la ville. La répartition des participants selon le milieu d'habitat concorde cette fois avec celle de la population nationale, ce qui induit une forte majorité d'urbains (78 %), les ruraux et résidents d'agglomérations de moins de 10 000 habitants ne représentant plus que 27 %. Mais dans quelle mesure le lieu de résidence détermine celui de la prise de vue et le motif paysager? De façon élémentaire, en comparant la distribution des lieux de provenance et de prise de vue, on peut constater que l'attractivité des communes rurales est limitée mais persiste (22 % des participants sont des ruraux, 28 % des photos sont prises dans l'espace rural). Inversement, ce sont les communes inscrites dans des agglomérations de 50 000 habitants et plus qui sont sous-représentées de 6 %. Au-delà de ces tendances, le concours 2014 affiche une forte dispersion géographique avec 101 départements associés à un minimum de 3 et un maximum de 203 participants. Les lieux de prises de vue concernent 2 626 communes ou arrondissements, soit 7 % de l'ensemble. Ce qui fait de ce corpus un échantillon plutôt correctement autopondéré s'agissant des variables « lieu de prise de vue » et « lieu de résidence du participant ».

14 L'introduction d'un concours dédié aux scolaires constitue en soi un facteur de rééquilibrage de la participation en faveur des plus jeunes, même s'il s'effectue dans un cadre moins propice à l'expression personnelle. Avec 344 participations pour 1 032 photographies, le ministère de l'Éducation nationale témoigne sa satisfaction face à un total de 6 639 élèves « sensibilisés » par le concours. Ce qui constitue une fraction ténue de la cible dans l'absolu est perçu comme une réussite organisationnelle dans un environnement scolaire où de nombreux projets, dont des concours, se concurrencent. Il est à noter que la participation des centres de loisirs est, elle, clairement peu consistante (23 cas). Signe que certains réseaux, notamment ceux de l'Éducation populaire, n'ont pas été mobilisés. La diversité démographique peut être induite de la répartition par établissements et niveaux d'enseignement. Il en ressort que la majeure partie des établissements participants sont des écoles primaires et des collèges, avec respectivement 80 établissements environ. À l'école primaire, le cours moyen est nettement majoritaire 10 ; au collège, ce sont les classes de 6e et de 5e ; au lycée, celles de seconde¹¹. La couverture territoriale englobe toutes les régions et 87 départements. Soit 1 à 10 établissements par département et 3 en moyenne. Elle se distingue du corpus des particuliers avec une moindre représentation des agglomérations d'au moins 200 000 habitants (28 % des établissements, à rapprocher des 44 % pour les participants particuliers). Une autre particularité est l'effet de circonscription induit par le travail à proximité de l'établissement : 83 % des prises de vue ont été réalisées dans la commune de l'établissement.

L'implication des scolaires est à mettre en perspective avec les pratiques plus globalement associées à la médiation qui tendent à se diffuser largement. Celles-ci visent, de façon générale, à développer des compétences liées à l'autonomie, au savoir-être en société, à la citoyenneté, par la mise en œuvre de processus pédagogiques participatifs où les élèves ont l'occasion d'argumenter, d'écouter l'autre, de coopérer (Faget, 2010; Chaumier-Mairesse, 2014). Le concours MPAQ s'inscrit dans les nombreuses sollicitations participatives par la photographie, en interne ou avec des partenaires de l'éducation non formelle. Même si elles ne sont pas toutes suivies d'analyses, leurs organisateurs essaient de contribuer à une émulation, d'inviter à regarder le paysage sous un autre angle (Blouin-Gourbillière, 2013). À l'analyse du concours MPAQ, l'enseignant s'illustre par sa capacité à dynamiser la médiation, à

partir de différents types de coopérations, au sein de la classe, de l'établissement mais aussi avec des acteurs extrascolaires, experts ou gestionnaires du territoire. Ces collaborations peuvent intervenir dès la conception de la candidature, lors des prises de vue ou bien au moment du choix des photographies, lequel donne lieu à un débat argumenté et à un vote en classe, porteurs d'un apprentissage démocratique. Les participations des scolaires traduisent aussi un processus de déconstruction du regard pour parvenir à des contenus aboutis. L'enseignant commence par travailler la notion de paysage, en lui donnant un sens partagé. Puis il conduit une réflexion sur le territoire, aide à dépasser les représentations habituelles, ce qui permet de canaliser les émotions et la tentation des standards du « beau ». Grâce au concours valorisé par l'intermédiaire de l'enseignant, de nombreux élèves se sont réapproprié leur paysage quotidien, renversant un regard, parfois négatif au départ, posé plus objectivement dans le cadre de l'étude, puis réinvesti d'une dimension personnelle, mêlant le sensible au rationnel.

Figure 3. Les registres d'intervention de l'enseignant intermédiaire du concours « Mon paysage au quotidien : extraits de notices pédagogiques »



Le concours photographique MPAQ : une offre de reliance limitée...

Nous proposons à présent d'analyser les éléments qui, traversant le concours, dénotent des effets de réduction de la dimension participative et expressive de MPAQ, interrogeant par là même certaines limites de la dimension médiatrice du dispositif ainsi que son potentiel plus général de reliance sociale entendue comme occasion de faciliter le dialogue et l'ouverture créative (Turquin, 2003).

Des effets de cadrages institutionnels et experts

17 Comme tout concours de ce type, MPAQ oscille entre recherche d'ouverture et effets de cadrage, de sélection - donc d'exclusion -, qui traduisent une construction de l'enjeu paysager conforme au référentiel¹² dominant en la matière. Construction qui n'est pas exempte d'une forme de normativité diffuse puisque la collecte et la valorisation des photographies s'inscrivent dans un dispositif fonctionnant par sélections successives, depuis la modération jusqu'au palmarès final. Ce processus induit un biais idéologique puisque les divers effets de cadrage aboutissent à une attention portée « prioritairement sur la qualité paysagère et la dimension quotidienne des éléments représentés, au détriment de leur valeur plastique ou photographique » (Bertho et al., 2014). Le champ du concours est ainsi d'abord balisé par la définition de la Convention européenne du paysage : « Partie de territoire telle que perçue par les populations. » Le processus de modération a conduit à exclure 977 prises de vue mises en ligne par 567 participants. En dehors de problèmes techniques (affichage, résolution, doublons), les clichés refusés par l'instance de modération peuvent correspondre à des motifs réglementaires : hors sujet13, des clichés aériens ou des cas ne respectant pas le cadre légal de la publication de photographie (apparition de personnes reconnaissables, photos à caractère sexuel, vulgaires ou violentes).

18 Il est intéressant de noter qu'une période d'ajustement du cadre d'admission a été nécessaire dans les premières semaines du concours, donnant lieu au retrait de certaines images initialement publiées. La nature du travail, appelant l'interprétation personnelle au cas par cas, tout d'abord par les membres du ministère puis par les employés d'une société délégataire, induit une part de divergences et d'aléas. Ce processus pose plus largement la question des critères d'arbitrage et du rapport à l'expertise qui a le pouvoir de disqualifier, d'instituer un cadrage perceptif restrictif et une frontière entre les images des participants. Si l'on se penche sur la composition des jurys, les membres évaluateurs représentent exclusivement des savoirs professionnels, qu'ils soient paysagers (paysagistes, architectes), politico-administratifs (chargés de mission, fonctionnaires des services ministériels), éducatifs (représentants de l'Éducation nationale) ou journalistiques. Si le paysage est en partie affaire de regard, le collectif d'évaluation de MPAQ se constitue autour de « regards experts », pour ne pas dire « élitaires », qui restent seuls juges des « regards profanes ». Pour expliquer cette limite participative et cette absence de jurés représentants la société civile, l'argument d'indépendance dans l'attribution des prix prévaut sans doute... Pour autant, l'hypothèse d'un enjeu stratégique de maîtrise du sens et de l'imagerie, autour de ce qui aboutit finalement à une des mises en scène « officielles » du paysage français, mériterait aussi d'être explorée, s'agissant d'expliquer cette tenue à distance du public lors du vote en jury. En contrepoint, la seule ouverture faite au regard « populaire » est celle du « gagnant choisi par les internautes », ces derniers ayant pu élire une photographie unique là où les jurys ont pu classer 10 lauréats pour la catégorie des particuliers et 12 pour la catégorie des scolaires.

Cette dernière catégorie est particulièrement sensible aux cadrages institutionnels. En effet, pour le politique, un enjeu majeur est celui de la sensibilisation des usagers du paysage, à commencer par les jeunes. Selon le communiqué du jury, le concours devient alors une opportunité pour les établissements scolaires de traiter, à travers la

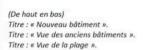
thématique imposée du paysage, les « différentes problématiques de développement durable ».

Figure 4. Photographies de la série : « CHU du Grau-du-Roi », collège d'Alzon, Vestric-et-Candiac (30)

Extraits de la note : « En 2010, la décision de détruire et reconstruire le CHU du Grau-du-Roi dans le cadre du développement durable fut prise. [...] L'homme intervient lors de la destruction du bâtiment qui présentait des risques de submersion marine car il était placé trop près de la mer. Il fut reculé de 50 mètres permettant de recréer le cordon dunaire. Les impacts économiques bénéfiques qui s'inscrivent dans le développement durable sont le maintien des emplois du CHU ainsi que les économies d'énergies liées à son installation basse consommation. Le maintien de l'antenne du CHU de Nîmes au Grau-du-Roi (accès au soin, emplois...) et la recréation d'une coupure verte (environnement de qualité) ont un impact social important pour la ville et ses alentours. Du coté environnemental, nous pouvons citer la recréation du cordon dunaire, la diminution de l'emprise au sol des hâtiments la surélévation des planchers permettant la lutte contre les submersions marines et la restitution au Conservatoire du littoral d'une partie du terrain garantissant aucune construction dans les années à venir. »

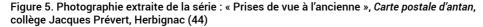








La dimension civique des projets, celle d'une responsabilisation active dans les évolutions paysagères, sont aussi soulignées, marquant autant d'attendus normatifs qui vont avoir un impact sur les modalités d'expression photographique valorisées pour les publics scolaires. À cela s'ajoute le contexte pédagogique, qui conditionne fortement le contenu des participations, marquées par les orientations des programmes: la problématique articulant les trois photographies d'une série ou les thèmes y figurant coïncident avec les préconisations du ministère de l'Éducation nationale. Le périmètre restreint des participations se justifie par les contraintes liées à l'organisation d'une sortie scolaire: la plupart des enseignants ont décidé de réaliser les prises de vue dans le lieu d'étude ou à proximité, soit un endroit que les scolaires ont pu atteindre à pied pendant un cours, une configuration nécessitant tout au plus la présence d'un accompagnateur avec l'enseignant.





Les rapports entre les élèves et l'enseignant, lui-même institué en expert-médiateur, influencent aussi le rendu final : le parcours scolaire ou professionnel de l'enseignant, ses goûts personnels et le prosélytisme qu'il peut manifester sont fortement déterminants et bornants.

Les biais d'une commande et d'une collecte en manque de sens politique et méthodologique

En ce qui concerne les services ministériels, l'option d'organiser un concours photographique pour le « grand public » sur la thématique du paysage n'est évidemment pas totalement dénuée de sens en 2013. La conjoncture politique place la thématique du paysage sur l'agenda politique, entre plan de relance sur les paysages (fin 2012) et élaboration d'une loi-cadre sur la biodiversité comportant un volet paysage et devant être présentée au Parlement à l'automne 2014. Pour autant, plusieurs limites dans la préparation et l'organisation du concours révèlent une prégnance de l'impensé et d'angles morts qui hypothèquent le passage des ordres du concours aux ordres de l'action territoriale. Sur le plan politique, l'intentionnalité n'est pas lisible, si ce n'est lorsqu'il s'est agi de commander une « reconstruction du sens », une fois le concours terminé et dans l'urgence, à un panel d'experts en charge de rédiger le rapport « Mon paysage au quotidien, une pratique ordinaire ? » (Bertho et al., 2014). Les chercheurs mobilisés se sont ainsi vu confier une tâche d'analyse a posteriori qui aurait pu être menée a priori, au bénéfice de la méthodologie. En conséquence, cette dernière se retrouve marquée par plusieurs biais.

Ainsi, les éléments classiques d'une approche scientifique auraient pu être mieux intégrés en amont, en particulier au niveau de la problématisation et de la pensée statistique. D'une part, le paysage, l'acte photographique et le concours sont porteurs de normes implicites. L'attention à l'histoire de la sensibilisation au paysage par la photographie et à certains apports de la sociologie visuelle fait défaut pour réduire les représentations archétypales et le conformisme aux injonctions paysagères, au profit de contributions davantage révélatrices du vécu que de l'imaginaire des participants. L'absence d'hypothèses, de surcroît, est dommageable en matière d'efficacité de

l'observation et de cohérence de l'action publique. Le collectif de chercheurs en a proposé autour de la visibilité des politiques publiques; certaines peu soutenues (politique de la ville, réseaux d'éducation prioritaire) ; d'autres retenues (ayant trait à la gestion paysagère, patrimoniale et plus largement au développement durable). Mais le corpus s'est révélé peu propice au repérage de perceptions sur l'aménagement du territoire. Le concours est rarement saisi comme une opportunité de critiquer, d'accéder au politique, contrairement à l'édition de 1992. D'autre part, l'attente d'analyse quantitative des organisateurs n'est pas précédée de l'intention de construire un échantillon valide, soit la fraction susceptible de représenter de manière satisfaisante un ensemble. Le dispositif invite juste « les personnes physiques résidant en France sans contrainte d'âge minimum » (voir la première illustration en annexe) à participer, générant un échantillon de volontaires internautes, non stratifié¹⁴, donc totalement incontrôlé. L'enjeu de diversifier l'espace photographié n'est pas davantage pensé (voir 2e illustration en annexe), ce que là encore une stratification ou une catégorisation de l'appel à contributions par territoire ou spatiotemporalité vécue (le travail, les loisirs, les pratiques d'achat, les déplacements, etc.) auraient autorisé.

Faute de précision méthodologique mais aussi d'un vrai projet politico-institutionnel de production de connaissance paysagère et territoriale, le matériau photographique rassemblé par MPAQ se voit en tant que tel limité dans son traitement, donc dans sa capacité à produire une reliance de « haute intensité » entre les savoirs professionnels, experts et d'usage, au service d'un projet opérationnel pré-identifié. Il y a là une perte d'utilité sociopolitique de MPAQ qui empêche le dispositif de devenir un véritable support de médiation, un référent partageable pour la construction de projets paysagers intégrant une plus grande diversité de regards pour renouveler la gouvernance des politiques paysagères (Paradis et Lelli, 2010). Parce qu'il n'y a pas eu véritablement de lien pensé entre le concours, la question paysagère et la traduction opérationnelle en la matière, et faute d'une méthode adéquate, le dispositif se limite à un appareil de production de points de vue. Il ne saurait donc être considéré comme un « objet intermédiaire », c'est-à-dire comme un moyen de diagnostiquer, de coordonner dans une perspective d'agir collectif (Bercovitz, 2016). Le concours ne semble pas avoir été envisagé comme un outil de recherche-action conçu avec et pour les acteurs du développement ou de l'aménagement territorial, ni comme composante d'un dispositif d'ingénierie de la participation locale par le paysage, ni encore en tant que support de nouveaux leviers d'actions.

La sous-exploitation délibérative et sociétale des images et du concours

La question des finalités « en suspens », évoquée précédemment, se pose aussi en aval du dispositif, avec le constat d'une faible valorisation sociétale des images rassemblées. S'agissant par exemple du concours des scolaires, la chaîne de communication est rompue, les ministères (Écologie ou Éducation) ne prenant pas le soin d'engager un échange avec les enseignants qui étaient pourtant demandeurs. Il est aussi symptomatique que l'essentiel de la publicisation de l'expérience repose sur l'organisation d'une exposition parisienne des photographies lauréates, commandée par le ministère dans une forme « classique » sans grandes préoccupations interactives. MPAQ reste à ce stade un processus dont le faible recyclage sociétal réduit le potentiel

médiateur et reliant. Le plein déploiement de ce dernier aurait impliqué de poser clairement la question d'une médiatisation du concours plus participative, celle d'une exploitation contribuant à construire des rapports sociaux complémentaires autour d'un sens collectif du paysage, voire d'un intérêt général paysager susceptible d'alimenter l'action publique dans ses liens avec la société et dans une perspective bottom-up. Cette réflexion préparatoire n'ayant pas été menée, le corpus n'a pas pu générer une réelle « deuxième vie » sociale des images. Il n'a ainsi pas plus été question de la conversion du concours en support de discussion ou d'animation auprès du grand public. La base photographique de MPAQ aurait pourtant pu constituer un excellent « prétexte » à la confrontation, au partage des regards et des valeurs portés sur le paysage (Jareno, 2013). Faute de cela, l'opportunité d'une réelle médiation sociale paysagère induite par MPAQ se voit grandement hypothéquée.

26 En effet, le rapport entre l'expérience sensible des habitants et les territoires de vie que le paysage photographié met en scène et donne à voir comme discours ne prend sa pleine dimension médiatrice et de reliance sociale qu'à la condition de générer de l'interaction, du dialogue et du débat démocratique supplémentaires entre les individus, entre les acteurs impliqués (Berque, 2000; Besse, 2010; Manola, 2013). Dans ces processus, les photographies de MPAQ auraient pu trouver toute leur fonction reliante et médiatrice, celle d'un « ouvre-boîte » valant support d'échanges et de mots exprimant les différentes interprétations d'un cliché (Blouin-Gourbillière, 2013), encourageant ainsi la verbalisation d'un vécu paysager souvent difficile pour ceux n'ayant pas l'habitude de s'exprimer sur le sujet (Bigando, 2006). Tandis que le corpus de MPAQ sous-utilisé et la modalité d'exposition photographique qui en découle génèrent le risque de laisser en l'état un simple cumul de subjectivités, la construction d'un véritable « outillage de l'échange » favorisant un « apprentissage collectif » autour de la mise en discussion sociale du concours (Mamou, 2013) aurait permis une forme d'intersubjectivation au travers de prises de position et de parole différentes de celles qui s'expriment en situation « isolée » (Davodeau et Toublanc, 2010).

27 Contrepoint de la sous-exploitation qui ressort de l'analyse de MPAQ, le processus de médiation revient à générer de vrais espaces de participation/négociation autour du paysage et de ses représentations, « objets intermédiaires » générateurs d'une controverse sociale susceptible de valoriser un échange moins normatif sur le paysage. Peut ainsi s'activer un processus de reliance, d'hybridation des savoirs, de cofabrication et de conciliation entre les acteurs et le paysage ; cela en mêlant diversité des formes de connaissances et interprétation permanente des liens qui s'opèrent entre le mot paysage et ce qu'il peut recouvrir (Torre et Vollet, 2016). Ainsi les images de MPAQ auraient pu être le moyen de travailler à la construction de « communautés d'expériences » associant professionnels et « profanes » (Collins et Evans, 2002), en leur fournissant une base visuelle qui, tout en suscitant la discussion, ne la précadrait pas (Cuny et Nez, 2013). D'autres expériences ont montré que, grâce à un vrai travail de préparation et de mobilisation des acteurs en amont des discussions dans l'arène publique, l'entrée par les photographies individuelles permet d'engager efficacement des temps collectifs de concertation autour d'un matériau connu de tous et, dans le même temps, sur la découverte des représentations et des demandes sociales des autres membres du groupe (Bousquet et al., 2014).

À l'analyse, le concours photographique MPAQ met en évidence les relations sensibles des habitants à leur territoire et au paysage, de même qu'une large préoccupation

paysagère de leur part. Par certains aspects, le dispositif traduit aussi des attendus participatifs, d'appropriation et d'expression, tels qu'évoqués par la Convention européenne du paysage. De même, nous avons pu relever des traces de potentialités reliantes et médiatrices qui auraient pu fonder la possibilité d'interactions renouvelées autour du paysage et de ses pratiques. Le temps de l'ouverture du site du concours, l'invitation à participer a bien engendré la formation d'une communauté d'individus interpellés par la notion de paysage quotidien et une émulation entre eux. La mise en visibilité, certes éphémère, de leurs contributions était une occasion rare de voir et de partager la France autrement. Malgré le conformisme aux archétypes paysagers et les tropismes auxquels ont massivement cédé les participants, les prises de vue de tant de lieux non reconnaissables ou à faible notoriété contribuent à réifier la « banalité » attendue. Il en résulte une banque d'images accompagnées de titres et de légendes plus ou moins éloquents qu'il aurait semblé utile et réalisable d'interpréter pour prolonger la médiation dans un registre plus scientifique et mémoriel. Dans les premières tentatives, issues de l'analyse commanditée par le Bureau des paysages, MPAQ permet d'associer des spatialités multiples à la notion de quotidienneté. L'outil se prête à la constitution de sous-ensembles thématiques (l'environnement, les postures critiques), sociodémographiques (les seniors) ou géographiques (un PNR, une aire urbaine), etc. L'approche qualitative qui s'impose permet alors de déceler les savoirs d'usage. Les échantillons ne sont jamais représentatifs, le point de vue est bien plus souvent laudatif que neutre ou critique, mais l'ensemble renvoie de façon assez juste à certaines structures et pratiques de l'espace ou du groupe social observé.

Pour autant, faute d'une construction méthodologique solide et d'une exploitation sociétale aboutie - voire d'une réelle vision politique -, MPAQ ne dépasse pas le stade d'un acte préparatoire, restant socialement en suspens et échouant à donner un sens collectif à la subjectivation photographique. Au-delà de la simple récolte et exposition de clichés, les objectifs de sensibilisation, de stimulation de la discussion publique, ou de mobilisation des habitants du territoire autour d'un projet collectif ne semblent pas avoir été poursuivis, sauf, dans une certaine mesure, pour les publics scolaires. En dépit d'une mécanique et d'une organisation du concours assez ambitieuses, la controverse n'a finalement pas eu lieu, au sens d'occasions, de conditions et de lieux donnés pour débattre des intérêts et des limites des types de paysages, notamment en lien avec les types de politiques (Michelin, 2009; Michelin et Candau, 2009). Dans une perspective citoyenne, les expressions photographiques paysagères de MPAQ n'ont pas été envisagées par les organisateurs institutionnels comme un support de communication, de reliance et de médiation « fortes » entre les acteurs. Le concours ne semble dès lors pas procéder d'un véritable « projet de paysage », entendu comme processus démocratique et espace transactionnel de reliance qui engage un échange dans les relations, créant du collectif en même temps qu'une «œuvre porteuse d'une parole politique, c'est-à-dire porteuse d'une parole singulière qui fait entendre une position, une différence, une culture dans l'espace public » paysager (Longeot, 2011). Au final, la prescription du « quotidien » et de l'« ordinaire » n'a pu être convertie en réelle opportunité de prise en compte des discours et savoirs expérientiels profanes, ni en possibilité d'expression constructive d'une forme de « contre-pouvoir paysager » entendu comme mise en relation et valorisation de points de vue souvent absents des lieux habituels de concertation, voire ignorés dans les approches expertes/ institutionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

Benages-Albert, M. et Bonin, S., « Le rapport au paysage ordinaire. Approche par les pratiques des espaces de proximité », *Projets de Paysage*, décembre 2013, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/

le_rapport_au_paysage_ordinaire._approche_par_les_pratiques_des_espaces_de_proximite.

Bercovitz, R., « Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise », communication pour le séminaire du Laboratoire de recherche en projet de paysage (LAREP), 8 juin, 2016.

Berque, A., Médiance, de milieu en paysage (1990), Paris, Belin, coll. « Reclus Géographiques », 2000.

Bertho, R., D'Andréa, N., Bailleul, H., Guittet, C., Chauvet, G., Greffier, L., Tozzi, P., Bectarte, H., Gagnebien, A., « Mon paysage au quotidien, une pratique ordinaire? », rapport pour le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2014, 98 p.

Besse, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », META. Research in Hermeneutics, Phenomenology and Practical Philosophy, vol. II, n° 2, 2010, p. 259-286.

Bigando, E., « La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise », thèse de doctorat, université de Bordeaux 3, 2006, 506 p.

Blouin-Gourbillière, C., « L'élaboration d'images "paysages" habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne », thèse de doctorat en géographie, université d'Angers, 2013, 629 p.

Bolle de Bal, M., « Reliance, déliance, liance : émergence de trois notions sociologiques », *Sociétés*, n° 80, 2/2003, p. 99-131.

Bousquet, A. Noucher, M., Couderchet, L., Amelot, X., Nageleisen, S., « Mettre en dialogue les expertises scientifiques, techniques et habitantes. Études de cas et propositions méthodologiques à partir de l'expérimentation d'ateliers de cartographie participative sur les continuités écologiques du bocage bressuirais (France) », 5e colloque du réseau OPDE « Se mobiliser ensemble, pour décider ensemble », Yverdon-les-Bains, Suisse, octobre 2014, p. 102-120.

Caune, J., *La Démocratisation culturelle, une médiation à bout de souffle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Arts et culture », 2006, 205 p.

Caune, J., « Pratiques culturelles, médiation artistique et lien social », Hermès, n° 20, 1996/2, p. 169-175.

Chaumier, S. et Mairesse, F., La Médiation culturelle (2013), Paris, Armand Colin, coll. « U », 2014.

Collins, H. et Evans, R., « The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, n° 2, 2002, p. 235-296.

Cuny, C. et Nez, H., « La photographie et le film : des instruments de pouvoir ambivalents », Participations, n° 7, 2013/3, p. 7-46.

Davodeau, H. et Toublanc, M., « Le paysage-outil, les outils du paysage. Principes et méthodes de la médiation paysagère », colloque du réseau OPDE « Outils pour décider ensemble. Aide à la décision et gouvernance », 25 et 26 octobre 2010, Montpellier, p. 375-391.

Debarbieux, B., « Actualité politique du paysage », Revue de géographie alpine[Journal of Alpine Research, 95-4, 2007, p. 101-114, mis en ligne en juin 2009, URL : https://rga.revues.org/382.

Dérioz, P., Béringuier, P. et Laques, A.-E., « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre 2010, URL : https://developpementdurable.revues.org/8682.

Dubost, F. et Clergue, L., Mon paysage. Le paysage préféré des Français, Paris, Marval, 1995, 107 p.

Eid-Sabbagh, Y., « De la collaboration en photographie. Approche critique de la photographie participative », mémoire de fin d'études, École nationale supérieure Louis Lumière, 2005.

Faget, J., « Chapitre X. Les médiations scolaires », Médiations, Toulouse, ERES, coll. « Trajets », 2010, p. 239-257.

Freix, F., « Votre paysage dans l'objectif. Une enquête de sociologie visuelle sur les Girondins et leur cadre de vie », communication dans le cadre du cycle de conférences « Rencontres en format paysage » organisé par l'association Choros, ENSAP Bordeaux, 18 mars 2014.

Jareno, C., « Médiation du paysage : jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ? », mémoire de fin d'études, Agrocampus Ouest CFR Angers, 2013, 62 p.

Lelli, L. et Paradis, S., « L'appropriation des politiques publiques du paysage dans les services de l'État ? L'exemple de la région Midi-Pyrénées », *Projets de Paysage*, décembre 2013, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/

l_appropriation_des_politiques_publiques_du_paysage_dans_les_services_de_l_etat_.

Longeot, L., « Le projet en tant que processus démocratique et en tant qu'espace transactionnel de reliance », dans Hamman, P. et Causer, J.-Y., (dir.), *Ville, Environnement et Transactions démocratiques*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, éditions scientifiques internationales, coll. « Ecopolis », 2011, 289 p.

Mamou, K., « Photographie et film dans les projets urbains participatifs : mont(r)er l'image d'un habitant actif ? », *Participations*, n° 7, 2013/3, p. 151-172.

Manola, T., « Rapports multisensoriels des habitants à leurs territoires de vie. Retours critiques sur une démarche méthodologique », *Norois*, n° 227, 2013/2, p. 25-42.

Michelin, Y. et Candau, J., « Paysage, outil de médiation », Apport Paysage agricoles, n° 8, 2009, 23 p.

Michelin, Y., « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement », dans Meeddm, « L'observation photographique au service des politiques du paysage », actes du colloque européen, jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2008, Paris, 2009, p. 38-42.

Muller, P., « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », Revue française de science politique, vol. 55, 2005/1, p. 155-187.

Nez, H., « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », Sociologie, n° 4, vol. 2, 2011, URL : http://sociologie.revues.org/1098.

Ngom, O, « Première consultation des Girondins sur leur cadre de vie. Votre paysage dans l'objectif », mémoire de master 2, université Bordeaux-Victor Segalen, 2010.

Paquet, S., « Le territoire en condition photographique. Transmission des images et symbolique paysagère », Carnets de bord, n° 12, décembre 2006, p. 44-50.

Paradis, S. et Lelli, L., « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre, 2010, URL : https://developpementdurable.revues.org/8548.

Ryan, J. R. et Schwartz, J. (ed.), *Picturing Place. Photography and the Geographical Imagination*, New York, I. B. Tauris, 2003, 347 p.

Torre, A. et Vollet, D. (dir.), *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles, Quæ éditions, coll. « Update Sciences & technologies », 2016, 256 p.

Turquin, O, « La reliance ou l'art de faire dialoguer des sourds et parler des muets. Réflexion sur des initiatives de production de paysage », actes du colloque « La gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne », CERMOSEM, 2003, p. 117-120.

ANNEXES

Figure 6. Extrait du règlement du concours photographique « Mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants », Medde 30 juillet 2013

Article 3 : Conditions de participation

Il existe différents types de participation en fonction des publics

Les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité, les photos proposées de manière anonyme ou accompagnées d'un formulaire incomplet ne sont pas recevables. Toute transmission par un participant d'informations erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

Pour les mineurs, une autorisation écrite, signée du représentant légal, est nécessaire. Elle sera demandée à tout mineur lauréat du concours. Aucun lot ne sera remis à un mineur lauréat sans la présentation de ce document.

Dans le cadre scolaire, l'inscription est faite par l'enseignant en charge de ce projet pour la classe, l'école ou l'établissement volontaire.

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement sans possibilités de réclamation quant aux résultats.

Article 4 : Modalités de participation

Chaque participant transmet ses photographies du mardi 1^{er} octobre 2013 au vendredi 31 janvier 2014, 23h59 sous forme numérique.

Pour cela, le participant :

- se connecte au site internet www.mon-paysage-au-quotidien.fr,
- choisit la catégorie « particulier » ou « scolaire »
- compléte le formulaire d'inscription en ligne, et coche la case d'acceptation du présent règlement,
- télécharge la(les) photographie(s) sur le site, au format jpeg. La taille des photos téléchargées sur le site ne doit pas dépasser 16 Mo par photo.

Figure 7. Communiqué de presse du concours photographique « Mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants Medde 30 juillet 2013

"Mon paysage au quotidien : la France vue par ses habitants"
Un grand concours photographique dédié au cadre de vie quotidien des Français
A l'occasion des 20 ans de la loi du 8 janvier 1993 dite « loi Paysage », le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie lancera en octobre 2013 un concours photographique national autour des paysages du quotidien.

La « loi Paysage » vise à prolèger et à mettre en valeur les paysages qu'ils soient remarquables ou quotidiens. Premier outil juridique dédié aux paysages, cette loi a notamment initié leur prise en compte dans le cadre légal et notamment dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Contrairement aux paysages exceptionnels et reconnus qui bénéficient de protections et de valorisation, les paysages du quotidien sont très souvent banalisés voire dégradés (multiplication des zones commerciales, homogénéisation de l'habitat, etc.). Et pourtant, ils constituent une composante essentielle du cadre de vie de « tous les jours » des Français et expriment tout autant la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel.

Montrer ce que l'on voit ou aperçoit depuis son appartement, la fenêtre de son bureau, sa cour d'école, pendant le trajet vers son lieu de travail et le capturer par une photographie !

A travers ce concours, le ministère souhaite replacer les paysages du quotidien au cœur des préoccupations des Français et les inciter à être les témoins mais aussi les acteurs de leur cadre de vie.

Anateurs ou professionnels, scolaires ou particuliers, seront donc invités à capturer dans une ou plusieurs photographies LEUR paysage quotidien, LEUR cadre de vie qu'il soit urbain, périurbain, rural ou naturel.

Focus sur les jeunes !

Une catégorie sera spécialement consacrée aux projets pédagogiques. Les jeunes des écoles élémentaires, collèges, tyées, établissements spécialisés et centres de loisirs pourront, avec l'aide de leur enseignant ou animateur, proposer une séquence photographique par classe ou groupe de loisirs.

Des fiches p

ettes et chêques cadeau pour les adultes, tableau blanc interactif et appareils photos

NOTES

pour les classes ou groupes de loisirs

- 1. Ce type de concours se développe aussi à l'étranger, par exemple au Québec où, en 2013, a eu lieu le lancement de la 15° édition de l'« Expérience photographique du patrimoine » qui a pour but de sensibiliser les jeunes au patrimoine de leur milieu à travers une démarche artistique, la photographie. Cette initiative est le volet québécois du concours l'« Expérience photographique internationale des monuments (EPIM) », lancé en 1996 en Catalogne (Espagne) et à laquelle une cinquantaine de pays participent chaque année.
- 2. Définie provisoirement, la reliance désigne les processus par lesquels se créent ou se recréent des liens, s'établit ou se rétablit une liaison entre une personne et soit un système dont elle fait partie, soit l'un de ses sous-systèmes (Bolle de Bal, 2003).
- 3. Voir Bertho *et al.* (2014), en particulier les rapports intermédiaires datés du 26 mai (« Mon paysage au quotidien, rapport de recherche 1 », non publié), 7 juillet (« Mon paysage au quotidien, rapport de recherche 2 », non publié) et 29 août 2014 (« Mon paysage au quotidien, une pratique ordinaire ? Rapport de recherche 3 », non publié).
- **4.** L'idée de « relation trajective » renvoie à la rencontre en évolution permanente au sein du sensible, entre objectivité et subjectivité, entre visibilité et ressenti, entre fait et valeur : autant d'interactions constitutives et coïnstituantes du paysage, de ses perceptions et appropriations.
- 5. www.mon-paysage-au-quotidien.fr, aujourd'hui désactivé.
- **6.** Le processus de sélection des photos lauréates a été délégué aux Dreal, aux services déconcentrés en charge de l'éducation au développement durable et aux représentants des partenaires.
- 7. Cf. note n° 3.

- **8.** L'échantillonnage et les catégories statistiques de l'étude de Françoise Dubost et Lucien Clergue (1995) ne permettent pas la comparaison systématique des indicateurs sociodémographiques.
- 9. « Votre paysage dans l'objectif. Une enquête de sociologie visuelle sur les Girondins et leur cadre de vie ».
- **10.** Les programmes de géographie du cours moyen s'appuient sur la lecture des paysages du quotidien de l'élève et la découverte de son environnement proche.
- 11. En histoire, géographie et éducation civique, dans les programmes encore en vigueur en 2013-2014, les chapitres « Mon espace proche : paysages et territoire » en 6e, « La question du développement durable » en 5e et « Villes et développement durable » en seconde correspondent aux thématiques du concours.
- 12. Au sens de cadre cognitif constitué d'un ensemble de représentations et de principes d'action travaillant à la « construction », au « contexte » et à l'« espace » de sens relatif à l'action et aux politiques publiques (Muller, 2005).
- 13. Photos animalières, de fleurs, de végétaux en gros plan, de ciel (sans terre), de lune, de statues, d'œuvres d'art ou d'autres objets en gros plan, ou prises en intérieur sans recul permettant d'apprécier le contexte et le paysage environnant (partie de territoire trop restreint, l'intérieur d'un tunnel, photo intérieure d'une habitation...).
- **14.** Le dédoublement scolaires/particuliers ne constitue pas véritablement une stratification, l'enquête est différente.

RÉSUMÉS

Cet article interroge les éventuelles modalités d'une contribution du concours photographique « Mon paysage au quotidien » (2014) à une reliance sociale paysagère valant expression d'une appartenance, d'une relation au territoire, mais aussi création de liens complémentaires qui, au travers d'une médiation participative, permettraient une communication et un échange renouvelés entre acteurs politiques institutionnels et citoyens, sur la question paysagère. Dans cette perspective, sont d'abord analysés les potentialités et attendus du concours présenté comme un dispositif d'implication largement accessible, tandis que le paysage rencontre la participation et l'expression des points de vue habitants. Ensuite, l'article revient sur certaines limites dans cette mise en relation médiatisée. Outre des biais méthodologiques et certains effets de cadrage réducteurs, c'est aussi la faible exploitation sociétale du corpus qui semble hypothéquer la réelle valorisation du concours comme support de discussion, de médiation paysagère ou d'animation sociale grâce auxquelles se négocierait un rapport démocratique au paysage, composante d'une réelle coconstruction politique du projet paysager.

This article analyses how the photo competition "Mon paysage au quotidien" ("My Daily Landscape" – 2014) might possibly contribute to social landscape interconnectedness expressing a sense of belonging to an area as well as to the creation of complementary ties which, through a participative mediation process, might enable renewed communication and exchanges between institutional stakeholders and citizens on the theme of the landscape. From such a perspective, the potential outcomes expected from the competition presented as a widely available means of engagement are analysed, whereas the landscape is the focus of the participation of inhabitants and the expression of their points of view. The article re-examines some of the limits to such a

mediation process. In addition to methodological biases and effects due to a limited frame of reference, the weak societal exploitation of the corpus seems to partly preclude the competition from inspiring discussion, landscape mediation, or social interaction which would enable the negotiation of a democratic relationship to the landscape and provide the basis for a true political co-construction of the landscape project.

INDEX

Mots-clés: paysage, concours photographique, médiation paysagère, reliance sociale paysagère **Keywords**: landscape, photographic competition, landscape mediation, social interconnectedness of the landscape

AUTEURS

PASCAL TOZZI

Pascal Tozzi, maître de conférences et HDR en Science politique, UMR CNRS PASSAGES 5319, Université/IUT Bordeaux Montaigne.
pascal.tozzi[at]cnrs[dot]fr

NICOLAS D'ANDRÉA

Nicolas d'Andréa, maître de conférences en aménagement et urbanisme, UMR CNRS PASSAGES 5319, Université/IUT Bordeaux Montaigne. nicolas.dandrea[at]cnrs[dot]fr

HÉLÈNE BECTARTE

Hélène Bectarte, docteure en histoire, enseignante certifiée en histoire et géographie, collège François Mitterrand, Créon. Helene.Bectarte[at]hotmail[dot]fr